ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 67198

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le faible nombre d'appareils IRM disponibles en France alors que l'usage de ces équipements prouve sa grande utilité dans le dépistage et le diagnostic de nombreuses maladies, notamment du cancer du sein. La France accuse un retard considérable par rapport à d'autres pays européens, avec seulement quatre IRM pour un million d'habitants. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cette situation et favoriser le développement de ces techniques avancées.

Texte de la réponse

Le retard en matière d'équipement d'IRM est en train d'être comblé puisqu'un arrêté indiciaire du 8 juin 2000 a permis d'augmenter le parc antérieur de 34 %. Au total, entre 1998 et 2001, le nombre d'appareils autorisés aura doublé passant de 137 à 279. Cette évolution se poursuit et le ministre chargé de la santé a arrêté en date du 21 décembre 2001 un nouvel indice national de besoins pour l'imagerie par résonance magnétique compris entre un appareil pour 190 000 habitants et un appareil pour 140 000 habitants. Ce nouvel indice permettra aux agences régionales de l'hospitalisation, désormais compétentes en la matière, d'augmenter le parc autorisé de plus 50 % par rapport à la situation actuelle. La France se situera alors au même niveau d'équipement que la plupart des autres pays européens, avec plus de sept appareils par million d'habitants, et les délais de rendez-vous pour examen seront alors significativement réduits par rapport à la situation actuelle, notamment pour les cancers du sein. Il convient de noter la qualité du parc français qui est composé pour moitié d'appareils corps entier très puissants (1,5 tesla au moins) dont l'activité est extrêmement forte comparée aux équipements des autres pays européens. Une nouvelle augmentation de l'indice de besoins pourrait intervenir en fonction des recommandations qui seront faites prochainement par les professionnels de l'imagerie, actuellement consultées sur le sujet et dont les premières conclusions sont attendues au début de l'année 2002.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Foucher
Circonscription : Hauts-de-Seine (12e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67198
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5745
Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1321